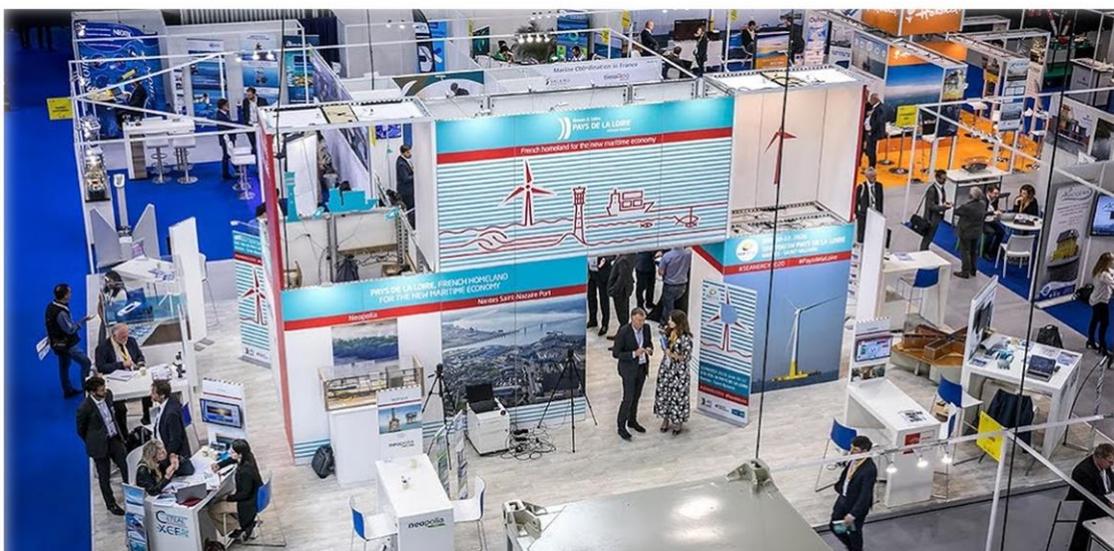


Seanergy 2020 Pavillon Pays de la Loire

DOSSIER D'INSCRIPTION



SEANERGY 2020

Seanergy est le forum international dédié à l'éolien offshore et aux Energies Marines Renouvelables.

Seanergy réunit chaque année près de 3 000 acteurs internationaux des **filières éolien offshore – posé et flottant – hydrolien, solaire flottant, houlomoteur, ETM ...**

Structuré autour d'un espace d'exposition, d'un programme de conférences, de rendez-vous d'affaires et de visites de sites industriels, l'évènement Seanergy a pour objectif de renforcer les synergies entre tous les acteurs de la filière, d'accélérer sa structuration et de favoriser son développement, en France et dans le monde.

La Région des Pays de la Loire accueille Seanergy en 2020.

La 5e édition de Seanergy, aura lieu du **9 au 12 juin 2020 en Pays de la Loire, à Nantes et à Saint-Nazaire**. Le choix des Pays de la Loire pour accueillir cet évènement international est une excellente nouvelle pour l'ensemble de la filière industrielle ligérienne des Énergies Marines Renouvelables. C'est le signe que notre région est un **territoire d'excellence pour les EMR**.

Les 10 et 11 juin seront dédiés aux rencontres dans l'espace d'exposition, aux conférences, aux rendez-vous BtoB...

Les 9 et 12 juin seront consacrés à des visites techniques immersives de sites industriels, académiques et d'installations en mer.



Seanergy en chiffres :

4^e édition à Dunkerque en 2019

- +2 500 visiteurs
- +200 exposants
- +30 pays représentés
- +500 rendez-vous
- +50 intervenants

EXPOSER SUR LE PAVILLON PAYS DE LA LOIRE

La Région des Pays de Loire offre aux acteurs ligériens de la filière EMR, la possibilité de venir **promouvoir leurs savoir-faire et solutions innovantes sur le pavillon régional** sous une bannière « Pays de Loire, French homeland for the new maritime economy ».

Solutions&co coordonne, pour le compte de la Région, l'organisation du pavillon collectif Pays de la Loire qui accueillera à la fois des acteurs industriels, académiques et institutionnels du territoire, montrant ainsi la réalité industrielle de la filière.

Les bonnes raisons d'exposer sur le pavillon Pays de la Loire



+ de visibilité

Grâce à la *bannière collective* et aux *outils de communication* de la Région des Pays de la Loire



+ simple

Grâce au *stand clé en main*, et à la prise en charge complète par Solutions&co



+ de business

Grâce aux *espaces mutualisés* et au *programme d'animations* coordonné par Solutions&co

OFFRE DE PARTICIPATION

**Une offre de services complète
à un tarif attractif**
comprenant une station de travail clé en main
aménagée (environ 5 m²)

**Prix forfaitaire * :
2 700 € HT
soit 3 240 € TTC**

* déduction faite de la
subvention régionale

Prestations incluses dans l'offre de services

- 1 station de travail/desk avec logo et nom de l'exposant équipé d'1 écran TV + 2 tabourets hauts + 1 porte-documents + 1 branchement électrique
- 2 pass exposants incluant l'accès aux conférences, rendez-vous B2B, à la soirée exposants et la soirée de gala
- L'accès aux **espaces communs du pavillon régional** (réserve collective, bar, espaces de rendez-vous)
- Une présence sur **les outils de communication du salon et de la Région des Pays de la Loire** (référencement dans le catalogue officiel + visibilité sur le site internet Seanergy et dans la communication de la Région et de Solutions&co dédiée à l'évènement, incluant le site internet www.emr-paysdelaloire.fr versions FR et GB, les actions presse et les réseaux sociaux)
- Une participation au **programme d'animations et de temps forts** du pavillon régional coordonné par Solutions&co (side events, rencontres et networking ...)
- Une **réunion de préparation** en amont du salon organisé par Solutions&co

Prestations non incluses

- Voyage, transferts, séjour et restauration des représentants de votre entreprise
- Frais d'acheminement et d'installation de votre produit, technologie ou maquette sur le salon
- Assurance des pièces exposées
- Commande de mobilier non comprise dans la dotation initiale (ex : vitrine ...)
- Commande internet ou électricité complémentaire
- Commande de badges exposants supplémentaires
- Inscription complémentaire dans le catalogue Seanergy
- Participation aux visites techniques des 9 et 12 juin 2020

**Les demandes d'inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite de
l'espace disponible *jusqu'au 29 novembre 2019***

Vos contacts à Solutions&co pour l'inscription :

Nathalie MASSE, coordinatrice de projets événements - ☎ 02 40 89 89 78 - n.masse@solutions-eco.fr

Carine OLERON, chef de projets événements - ☎ 02 40 48 43 49 - c.oleron@solutions-eco.fr

BULLETIN D'INSCRIPTION

A retourner avant le 29 novembre 2019

Par mail à : n.masse@solutions-eco.fr (copie à : c.oleron@solutions-eco.fr)

Raison sociale :

Activité :

Adresse :

Code postal : Commune :

Adresse de facturation si différente :

N° SIRET :

Chiffres d'affaires (en €) : CA Export (en €) :

Effectifs de la société : < 50 50 à 250 251 à 1 000 > 1 000

Adhérent pôles de compétitivité :

Interlocuteur salon :

Nom : Prénom :

Fonction : E-mail :

Tél : Tél portable :

• Je déclare avoir pris connaissance des conditions de participation pour exposer sur le pavillon collectif Pays de la Loire à Seanergy 2020 et réserve :

une station de travail et les services associés pour un montant total de **2 700 € HT soit 3 240 € TTC**

• J'envisage d'exposer un produit ou une maquette (*) sur le pavillon régional : Oui Non

Si oui, précisez le type du matériel d'exposition (descriptif, dimensions et poids) :

.....

(*) Matériel soumis à validation

L'inscription définitive se fera à réception du bulletin complété et signé et du paiement d'une avance sur participation correspondant à 50% du montant TTC.

Le solde sera réglé à réception de la facture qui sera envoyée au plus tard un mois avant le début du salon.

Bon pour engagement de participation.

Fait à :

Le/...../.....

CACHET DE L'ENTREPRISE

SIGNATURE

--	--

MODE DE REGLEMENT

- par **chèque** établi à l'ordre de la Société publique régionale des Pays de la Loire
- par **virement** sur le compte Caisse des Dépôts n° 40031 00001 0000369598L 60 (⇒ preuve du virement à fournir)
IBAN : FR59 4003 1000 0100 0036 9598 L60
BIC : CDCGFRPPXXX

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Lors de votre inscription, vous vous engagez à :

- prendre en charge les coûts annexes inhérents à votre participation (voyage, transferts, séjour, parking et restauration sur place) ainsi que les commandes supplémentaires (mobilier, internet ...)
- assurer une présence permanente sur votre stand sur toute la durée du salon ;
- ne pas exposer de supports d'exposition type stand parapluie, roll up, affiches... interdits sur le pavillon régional ;
- compléter le questionnaire de bilan de Solutions&co ;
- prendre en charge, le cas échéant, le transport (livraison et enlèvement) et la mise en place de votre matériel d'exposition, produit/technologie. Ces éléments seront placés sous votre responsabilité (assurance vol et dommages notamment) ;
- régler toutes détériorations occasionnées par vous ou vos collaborateurs sur le matériel de location.

Conditions d'annulation

En cas d'annulation par la Société publique régionale des Pays de la Loire :

Quelle qu'en soit la cause, la Société publique régionale des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler son projet de participation. Dans ce cas, les avances versées sont intégralement restituées.

En cas d'annulation par l'entreprise co-exposante :

Tout désistement doit être signalé à la Société publique régionale des Pays de la Loire par lettre recommandée avec accusé de réception.

En cas de désistement, l'avance sur participation versée restera acquise à la Société publique régionale des Pays de la Loire, sauf si le module est loué à un autre exposant. Dans ce cas, la Société publique régionale des Pays de la Loire remboursera l'avance sur participation, diminuée d'un montant de 25% représentant une indemnité forfaitaire pour frais de dossier et divers frais fixes. Si le désistement intervient à moins de 120 jours de la manifestation, et si le module ne peut être reloué, l'exposant défaillant sera alors facturé à 100%.

Assurance et responsabilité juridique

L'entreprise exposante participant sur le stand collectif régional doit obligatoirement être titulaire d'une police d'assurance la garantissant pour les dommages causés aux tiers y compris les autres exposants et dont elle serait reconnue personnellement responsable, les dommages causés aux matériels et produits qu'elle expose pendant le salon, les vols de matériels ou de marchandises, les éventuelles pertes d'exploitation... Cette liste n'est pas limitative, l'assurance devant couvrir l'ensemble des risques liés à la participation au salon (ex : acheminement du matériel d'exposition ...).

D'une façon générale, la Société publique régionale des Pays de la Loire décline toute responsabilité pour tout incident, indépendant de sa volonté, pouvant troubler le déroulement de la manifestation et provoquant un préjudice quelconque aux exposants. Cette attestation d'assurance doit être remise à la Société publique régionale des Pays de la Loire avant le début du salon.